

Quelques actions menées



Arrêté anti-tabac

Les jeunes élus ont souhaité interdire la cigarette aux abords des écoles. Ils se sont montrés très déterminés et M. Le Maire les a entendus. Ainsi, depuis le mois d'avril de l'année dernière, l'arrêté a été pris et est en vigueur devant les écoles Jean Jaurès, Ludovic Massé et Sainte-Marie. Depuis, cet arrêté a été étendu aux abords de la crèche et de la médiathèque.



Campagne de sensibilisation contre les déjections canines

Dès leurs premières réunions, le Conseil Municipal des Enfants avait fait part de sa volonté de sensibiliser les Toulougiens sur le respect de l'environnement et des espaces publics. En ce sens, les jeunes conseillers ont décidé de lancer une campagne de sensibilisation contre les déjections canines.



Nouveaux bancs en bois

Les enfants ont souhaité des bancs en bois naturels aux abords des écoles.



À VENIR : Collectes avec les bénévoles de l'association Coup d'Pouce

Ils ont aimé, ils témoignent

« J'ai trouvé cette expérience extraordinaire, très enrichissante. Je suis fier d'avoir pu vivre tous les événements officiels. J'ai le sentiment d'avoir pu contribuer à faire évoluer la ville par les actions menées. Dommage que ce soit déjà bientôt fini ! »

Valentin, ancien élu.

« Je voulais être élue pour aider mon village et l'améliorer, pour pouvoir vivre dans un endroit plus sain et propre. C'est ce qu'on a fait avec les affiches contre les déjections canines. Je voulais vivre dans un lieu où la paix règnera toujours. »

Juliette, ancienne élue.

LES ELECTIONS

Qui peut voter ?

Tous les élèves de **CM1** de la ville.

Comment voter ?

> Les élections auront lieu **le 28 mai 2024 dans la salle des Fêtes**. Elles se feront sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants.

Il s'agit d'un scrutin à **1 tour** : chaque électeur peut voter pour un ou plusieurs représentant de sa classe. Pour voter, il faut se rendre au bureau de vote installé dans la salle des Fêtes avec sa carte d'électeur.

Résultats

Le dépouillement (décompte des voix) a lieu à la clôture du bureau de vote. Chaque électeur peut y participer s'il le souhaite (les candidats peuvent seulement y assister).

> **Les électeurs sont informés du résultat du vote le jour même par affichage dans l'école et sur les réseaux sociaux de la ville.**

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Être élu, c'est un engagement.

Le conseiller enfant s'engage auprès de ses camarades à les représenter le plus efficacement possible.

Être conseiller enfant, c'est s'engager à :

- Être assidu aux réunions
- Assister à chaque rencontre
- Être attentif aux remarques et suggestions de ses électeurs
- Écouter et respecter les idées et la parole de chacun
- Être présent aux événements citoyens de la ville

Pour être candidat, il est indispensable :

- D'habiter à Toulouges
- D'être élève de CM1 dans une école de la ville (*Jean Jaurès ou Sainte-Marie*)
- D'avoir l'autorisation de ses parents
- De faire une affiche qui explique ses motivations, ses idées.

> **Dépôt des candidatures auprès des enseignants avant le 7 mai 2024**



Ville de
Toulouges.
pour le Futur



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



→ **Rejoins-nous !**

2024 - 2025

www.toulouges.fr

Hôtel de Ville, 1 Boulevard de Clairfont 66350 Toulouges
Renseignements : Secrétariat enfance - jeunesse

UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

POURQUOI ?

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Le Conseil municipal des enfants (CME) est une assemblée d'**élèves de CM1** élus par leurs camarades en fin d'année scolaire. Ils resteront élus jusqu'à la fin du **CM2**.

À QUOI SERT LE CME ?

Il permet aux enfants d'être des acteurs de la vie de la cité et de contribuer à leur formation citoyenne. Il leur offre la possibilité d'initier des actions et des réflexions pour la ville, d'acquérir une plus grande connaissance de la vie publique et de représenter leurs électeurs lors des événements publics.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il est destiné aux écoliers de **CM1** habitant Toulouges et scolarisés dans les écoles Jean Jaurès et Sainte-Marie.

Le fonctionnement

LES RÉFÉRENTS

Le Conseil municipal des enfants est placé sous la délégation d'un élu. Les jeunes conseillers sont assistés dans leur fonction par :



HÉLÈNE GODET
professeure et
citoyenne investie
dans la vie toulougienne.

STÉPHANIE GOMEZ
adjointe déléguée
à l'éducation



LA REPRÉSENTATION PUBLIQUE

Un élu représente ses électeurs durant les événements de la ville : commémorations, événements festifs ou citoyens.

LA COMMUNICATION

Après les réunions marquantes, un relevé de travail sera transmis par le biais d'un affichage sur l'Espace Samuel Paty ainsi qu'un compte rendu par mail.

LES ABSENCES

L'élu qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit avertir une des coordinatrices dès que possible par mail ou SMS. Après **3 absences consécutives**, les parents seront contactés pour envisager la suite du mandat.

LA DÉMISSION

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision à Stéphanie Gomez.

Le mandat d'un conseiller enfant

LA DURÉE DU MANDAT

Elle est d'une année scolaire. **du 12 Juin 2024 à Juin 2025**

ET SI J'AI ENVIE DE FAIRE D'AVANTAGE ?

Après la fin de son mandat, un jeune peut continuer à participer aux échanges s'il le souhaite dans le cadre, par exemple, d'une liaison **CM2 / 6^{ème}**.

Les temps forts d'un mandat



LA CÉRÉMONIE DE PRISE DE FONCTION

Elle officialise l'entrée en fonction des élus. Lors de cette séance, **le mercredi 12 Juin prochain à 18h**.

Le Maire remet aux jeunes conseillers leur écharpe tricolore et leur carte officielle d'élu.



LES INSTANCES OFFICIELLES

Les jeunes conseillers seront réunis deux fois dans leur mandat face aux conseillers adultes et M. Le Maire pour faire part de leurs projets, puis en fin de mandat pour rendre compte des projets réalisés.



LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES ET COMMÉMORATIVES



LES RÉUNIONS DE TRAVAIL

C'est durant ces temps de travail que les élus débattent pour construire ensemble leur projet. La fréquence des réunions sera d'une à deux par mois.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Tous les élus sont mobilisés pour la mise en œuvre et le bon déroulement de l'action.

LES SORTIES

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institutions, rencontre avec des partenaires, etc). Les conseillers doivent confirmer leur participation pour chacune d'entre elles.